

CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES



W. M. Galvin 12/1/12

Le Consul général

004671

Bruxelles, le **20 -12- 2011**

Monsieur le Directeur,

Je vous prie de trouver ci-joint la lettre d'information concernant l'ouverture de la prochaine campagne des bourses scolaires et des prises en charge des frais de scolarité. Je vous serais reconnaissant de bien vouloir la diffuser auprès des familles françaises susceptibles de pouvoir en bénéficier au titre de l'année scolaire 2012-2013.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma considération distinguée.



Sylvain BERGER

Monsieur GALVIN
Ecole européenne
de Bruxelles II
Avenue Oscar Jespers, 75
1200 BRUXELLES



CONSULAT GENERAL DE FRANCE A BRUXELLES

Le Consul général

Bruxelles, le 20-12-2011

Madame, Monsieur

Toute famille ayant un enfant français scolarisé en Belgique dans un établissement relevant de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), peut demander une bourse scolaire pour l'année 2012-2013 **ou une prise en charge des frais de scolarité s'il entre en classe de seconde, première ou terminale** à la prochaine rentrée scolaire.

Dans tous les cas, l'enfant doit remplir les conditions suivantes :

1. être de nationalité française et inscrit au registre des Français établis hors de France ;
2. résider avec au moins l'un de ses parents en Belgique (toute famille venant de France ou dont l'un des parents continue d'y résider doit obligatoirement produire un certificat de cessation de paiement de la caisse d'allocations familiales) ;
3. avoir trois ans révolus au cours de l'année civile 2012 (s'il est scolarisé à la maternelle en 2012-2013).

Toutes les informations utiles sur les bourses scolaires et les prises en charge (conditions de ressources, barème, patrimoine mobilier et immobilier...) sont disponibles sur les sites Internet : www.consulfrance-bruxelles.org et www.aefe.fr.

Les demandes de bourses scolaires peuvent être retirées au lycée français Jean-Monnet, au Consulat général de France à Bruxelles ou être téléchargées à partir du site Internet du Consulat Général de France à Bruxelles : www.consulfrance-bruxelles.org.

Les demandes de prises en charge (classe de seconde, première et terminale) visées par l'administration de l'établissement scolaire doivent être déposées dûment complétées au Consulat Général de France à Bruxelles.

Les demandes de bourses doivent être déposées sur rendez-vous (auprès de Mme SADAS, tél : 02 548 88 27 ou de M. CARON, tél : 02 548 88 28) du 4 janvier au 17 février 2012 de 8h30 à 12h00 et de 14h00 à 15h30 au Consulat général de France à Bruxelles.

Tout dossier présenté après le 17 février sera rejeté.

Une réunion d'information sur les bourses scolaires et les prises en charge (classes de seconde, première et terminale), aura lieu au lycée français Jean-Monnet le mercredi 11 janvier, à 18h00 (salle Mounier).

Des permanences seront également assurées au lycée français Jean-Monnet :

- mercredis 18 et 25 janvier 2012 de 08:30 à 12:00
- mercredis 01, 08 et 15 février 2012 de 8:30 à 12:00

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

P/o

Sylvain BERGER

42, Boulevard du Régent – 1000 BRUXELLES. ☎ : 02 548 88 11 – 📠 : 02 548 88 25
📧 : www.consulfrance-bruxelles.org – ✉ : consulat@consulfrance-bruxelles.org
🚇 Métro : Arts-Loi – Kunst-Wet